

## H Rendement 42 - Code ISIN FR0013347317

### Annexe complémentaire de présentation du support

*En cas de choix d'investissement sur des unités de compte représentées par les titres de créances complexes non garantis en capital et soumises au double risque de crédit ou de défaut de SG Issuer et Société Générale.*

#### CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU SUPPORT

##### 1. PRESENTATION SUCCINCTE

<b>Dénomination</b>	H Rendement 42
<b>Emetteur</b>	SG Issuer (filiale à 100% de Société Générale Bank & Trust S.A., elle-même filiale à 100% de Société Générale), véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois.
<b>Forme juridique</b>	Titres de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance
<b>Code ISIN</b>	FR0013347317
<b>Garant de la formule</b>	Société Générale
<b>Montant Nominal de l'émission</b>	30.000.000 EUR
<b>Devise</b>	EUR
<b>Montant minimum de souscription</b>	1.000 EUR
<b>Valeur nominale d'une coupure du Titre de Créance (la « Valeur Nominale »)</b>	1.000 EUR
<b>Sous-jacent (ci-après l'« Indice »)</b>	<p>L'indice Euronext® Eurozone 40 EW Decrement 5 % est un indice de marché actions créé par EURONEXT dont la cotation est calculée, tenue à jour et publiée en temps réel par EURONEXT. Il est composé des 40 principales sociétés de la zone Euro. Les actions de l'indice sont équipondérées à chaque date de revue trimestrielle et sélectionnées sur la base de leur capitalisation boursière.</p> <p>La sélection des composants se concentre sur les 40 plus grosses capitalisations boursières, ce qui permet un accès direct au coeur d'indices comme l'indice Euro Stoxx 50® par exemple. En effet cet indice sélectionne simplement les 40 principales sociétés et n'exige pas de condition sur les capitalisations des autres composants.</p> <p>L'indice Euronext® Eurozone 40 EW Decrement 5 % est calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5 % par an. Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique.</p>
<b>Prix d'émission</b>	99.81% de la valeur nominale au 16/07/2018
<b>Période de souscription</b>	Du 20 septembre 2018 au 29 novembre 2018
<b>Date d'émission</b>	16 juillet 2018
<b>Date de constatation initiale</b>	30 novembre 2018
<b>Dates de constatation trimestrielles</b>	02/12/2019; 02/03/2020; 01/06/2020; 31/08/2020; 30/11/2020; 02/03/2021; 31/05/2021; 30/08/2021; 30/11/2021; 02/03/2022; 30/05/2022; 30/08/2022; 30/11/2022; 02/03/2023; 30/05/2023; 30/08/2023; 30/11/2023; 01/03/2024; 30/05/2024; 30/08/2024; 02/12/2024; 03/03/2025; 30/05/2025; 01/09/2025; 01/12/2025; 02/03/2026; 01/06/2026; 31/08/2026; 30/11/2026; 02/03/2027; 31/05/2027; 30/08/2027; 30/11/2027; 01/03/2028; 30/05/2028; 30/08/2028; 30/11/2028; 02/03/2029; 30/05/2029; 30/08/2029; 30/11/2029; 04/03/2030; 30/05/2030; 30/08/2030.
<b>Date de constatation finale</b>	02 décembre 2030
<b>Dates de remboursement anticipé automatique</b>	09/12/2019; 09/03/2020; 08/06/2020; 07/09/2020; 07/12/2020; 09/03/2021; 07/06/2021; 06/09/2021; 07/12/2021; 09/03/2022; 06/06/2022; 06/09/2022; 07/12/2022; 09/03/2023; 06/06/2023; 06/09/2023; 07/12/2023; 08/03/2024; 06/06/2024; 06/09/2024; 09/12/2024; 10/03/2025; 06/06/2025; 08/09/2025; 08/12/2025; 09/03/2026; 08/06/2026; 07/09/2026; 07/12/2026; 09/03/2027; 07/06/2027; 06/09/2027; 07/12/2027; 08/03/2028; 06/06/2028; 06/09/2028; 07/12/2028; 09/03/2029; 06/06/2029; 06/09/2029; 07/12/2029; 11/03/2030; 06/06/2030; 06/09/2030.
<b>Date d'échéance</b>	9 décembre 2030
<b>Lieu de cotation</b>	Bourse de Luxembourg

<b>Droit applicable</b>	Droit français
<b>Durée de l'investissement</b>	12 ans maximum
<b>Documentation Juridique</b>	Le prospectus de base, les suppléments à ce prospectus de base, les Conditions Définitives d'Emission et le résumé du prospectus de base en langue locale, sont disponibles sur le site "prospectus.socgen.com", sur le site de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu) ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de Société Générale à l'adresse 17 Cours Valmy, 92800 - Puteaux sur simple demande.

Concernant les modalités en cas de remboursement anticipé ou à l'échéance, le capital acquis sera automatiquement versé sans frais sur le fonds en euros du contrat si celui-ci n'en a qu'un ou sur l'Actif Général de Suravenir ou Suravenir Rendement si le contrat dispose de plusieurs fonds en euros ou sur le fonds monétaire Pro-Federal Liquidités (FR0000970816) du contrat ou sur tout autre fonds présentant les mêmes caractéristiques si le contrat ne dispose pas de fonds en euros.

## 2. INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

### Objectifs et politique d'investissement

Le titre de créance H Rendement 42 (ci-après le « Titre de Créance ») est construit dans la perspective d'un investissement d'une durée maximale de 12 ans (hors cas de remboursement automatique anticipé), soit une date d'échéance fixée au 9 décembre 2030.

**Le Titre de Créance est un produit de placement présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.**

À la date de constatation initiale, le 30 novembre 2018, on observe le niveau de clôture de l'indice Euronext Eurozone 40 EW Decrement 5 % (dividendes nets réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5 % par an) et on le retient comme son niveau initial.

#### Mécanisme de remboursement anticipé automatique trimestriel (à l'issue de l'année 1)

À l'issue de l'année 1, puis à une date de constatation trimestrielle<sup>(1)</sup>, dès que le niveau de l'indice Euronext® Eurozone 40 EW Decrement 5 % est supérieur ou égal à son niveau initial, un mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et l'investisseur reçoit<sup>(2)</sup>, à la date de remboursement anticipé correspondante :

$$\text{Capital investi} + 2.50 \%^{(2)} \text{ par trimestre écoulé depuis la date de constatation initiale (soit } 10 \% \text{ par an)} \\ \text{moins les frais liés au cadre d'investissement} \\ \text{(soit un Taux de Rendement Annuel maximum de } 9,75 \%^{(2)})$$

En cas d'absence d'activation de ce mécanisme, H Rendement 42 se poursuivra jusqu'à l'échéance des 12 ans.

#### Mécanisme de remboursement à l'échéance

À la date de constatation finale<sup>(1)</sup>, le 2 décembre 2030, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé précédemment, on observe le niveau de l'indice Euronext® Eurozone 40 EW Decrement 5 % par rapport à son niveau initial.

**Le montant de remboursement final de H Rendement 42 est retenu suivant 3 scénarios. L'investisseur reçoit<sup>(2)</sup>, à la date de remboursement final<sup>(1)</sup>, le 9 décembre 2030 :**

- **Scénario défavorable**

Si le niveau final de l'Indice est en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial :

$$\text{Capital investi} \times \text{Valeur finale de l'Indice}^{(3)} \\ \text{PERTE EN CAPITAL égale à l'intégralité de la baisse de l'indice (minimum de } 40 \% \text{), augmentée des frais liés au cadre d'investissement}$$

- **Scénario intermédiaire**

Si le niveau final de l'Indice est en baisse de moins de 40 % par rapport à son niveau initial :

$$\text{Capital investi} \\ \text{Remboursement du capital à l'échéance}^{(1)} \text{ (soit un Taux de Rendement Annuel Brut de } 0 \%^{(2)}) \\ \text{Blocage du capital pendant 12 ans sans gain}$$

- **Scénario favorable**

Si le niveau final de l'Indice est stable ou en hausse par rapport au niveau initial :

$$\text{Capital investi} + 2.50 \%^{(2)} \text{ par trimestre écoulée depuis la date de constatation initiale}^{(1)} \text{, soit } 120 \%^{(2)} \\ \text{(soit un Taux de Rendement Annuel Brut de } 6,77 \%^{(2)})$$

L'indexation peut être totale à la baisse mais ne l'est jamais à la hausse puisque le gain est plafonné.

La perte en capital serait totale dans le cas le plus défavorable où la performance de l'indice Euronext® Eurozone 40 EW Decrement 5 % (dividendes nets réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5 % par an) serait négative par rapport à son niveau initial à l'issue des trimestres 4 à 47 et aurait un niveau nul à l'issue du trimestre 48 (date de constatation finale). La perte en capital pourrait être également totale en cas de défaut de paiement ou faillite de l'Émetteur et en cas de faillite ou défaut de paiement ou mise en résolution du Garant de la formule.

(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 1 de cette annexe de souscription.

(2) Hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables et sauf défaut de paiement, faillite de l'Émetteur et défaut de paiement, faillite et mise en résolution du Garant.

(3) Exprimée en pourcentage de la valeur initiale de l'indice constatée à sa date d'évaluation initiale (le 30 novembre 2018).

## **Profil de risque et de rendement**

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. Le produit est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement. Les facteurs de risque sont notamment :

- **Risque de crédit** : Les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Société Générale en tant que garant de l'émetteur. En conséquence, l'insolvabilité du garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.
- **Risque de marché** : Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.
- **Risque de liquidité** : Ce produit comporte un risque de liquidité matériellement pertinent. Certaines circonstances de marché exceptionnelles peuvent avoir un effet négatif sur la liquidité du produit. Il se peut que l'investisseur ne soit pas en mesure de vendre facilement le produit ou qu'il doive le vendre à un prix qui impacte de manière significative le montant qu'il lui rapporte. Cela peut entraîner une perte partielle ou totale du montant investi.
- **Risque de perte en capital** : Le produit présente un risque de perte en capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.
- **Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur/du Garant** : Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur/du Garant, l'investisseur est soumis à un risque de diminution de la valeur de sa créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance.

### **3. INFORMATIONS SUR LES FRAIS\***

Société Générale paiera au distributeur une rémunération annuelle maximum (calculée sur la base de la durée de vie maximale des Titres) égale à 1 % du montant des Titres effectivement placés. Cette rémunération est incluse dans le prix d'achat et pourra être payée en une seule fois à l'émission des titres. Les détails de cette commission sont disponibles sur demande effectuée auprès du distributeur.

\* hors prélèvements sociaux, fiscalité et frais liés au contrat (cf. Conditions contractuelles)

## **AVERTISSEMENT**

L'attention de l'Investisseur est attirée sur le fait qu'une sortie du Titre de Créance à d'autres dates que les dates prévues contractuellement, notamment suite à un arbitrage, un rachat total ou partiel sur son contrat, un décès ou à une conversion en rente, s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là et qui pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. L'Investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori s'il réalise son investissement avant la Date de Remboursement Final.

SURAVENIR ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur des unités de compte reflète la valeur d'actifs sous-jacents. Elle n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

## **DECLARATION DU SOUSCRIPTEUR**

Je soussigné(e) ..... (Prénom NOM),

adhérent / souscripteur au contrat ..... (Nom du contrat)

numéro ..... (Numéro du contrat),

reconnais avoir :

- reçu et pris connaissance des caractéristiques principales, des Informations Spécifiques et de la documentation commerciale du support d'investissement H Rendement 42 – Code ISIN : FR0013347317, que je choisis aujourd'hui comme support en unité de compte dans le cadre de mon contrat d'assurance-vie ou de capitalisation
- été pleinement informé des caractéristiques du support d'investissement et compte tenu de mes connaissances et expériences en matière financière, avoir parfaitement compris :
  - la nature du support et les risques y afférents,
  - les mécanismes compris dans la formule de calcul pour déterminer la réalisation d'un gain ou d'une perte du support en fonction d'un scénario de marché,
  - l'absence de garantie en capital tant en cours de vie du support qu'à sa date d'échéance.
- pris connaissance que Hedios Patrimoine percevra, en tant que concepteur et distributeur, une rémunération annuelle moyenne (calculée sur la base de la durée de vie des Titres) dont le montant maximum est égal à 1 % TTC du montant des Titres effectivement distribués.

## QUESTIONNAIRE

Pour s'en assurer, vous êtes invité(e) à répondre au questionnaire ci-après :

Questions	Vos réponses
La durée maximale de la formule de H Rendement 42 est de 12 ans :	<input type="checkbox"/> Vrai <input type="checkbox"/> Faux
A l'issue de l'année 1, puis aux dates de constatation trimestrielle, dès que le niveau de l'indice Euronext® Eurozone 40 EW Decrement 5 % est supérieur ou égal à son niveau initial un mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé :	<input type="checkbox"/> Vrai <input type="checkbox"/> Faux
H Rendement 42 présente un risque de perte en capital en cours de vie (rachat, arbitrage, conversion en rente et décès) et à l'échéance :	<input type="checkbox"/> Vrai <input type="checkbox"/> Faux
L'indice Euronext® Eurozone 40 EW Decrement 5 % est calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5 % par an, supérieur à la moyenne historique des dividendes de l'indice. Si les dividendes distribués sont inférieurs au niveau du prélèvement forfaitaire, la performance de l'indice en sera pénalisée :	<input type="checkbox"/> Vrai <input type="checkbox"/> Faux
Le montant de remboursement (anticipé ou à l'échéance) communiqué dans les documents ne tient pas compte des frais de gestion afférents au contrat de capitalisation ou d'assurance-vie et des prélèvements fiscaux et sociaux :	<input type="checkbox"/> Vrai <input type="checkbox"/> Faux
A l'échéance, je ne subis pas de perte si le cours de l'indice Euronext® Eurozone 40 EW Decrement 5 % baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial (déterminé le 30 novembre 2018) :	<input type="checkbox"/> Vrai <input type="checkbox"/> Faux
La faillite ou le défaut de paiement de l'Emetteur et/ou du Garant peut remettre en cause la protection conditionnelle du capital à l'échéance :	<input type="checkbox"/> Vrai <input type="checkbox"/> Faux
H Rendement 42 comporte un risque de perte potentiellement important, comme tout placement en Bourse et aucun discours commercial ne doit me faire oublier qu'il n'existe pas de rendement élevé sans risque élevé. Tout produit affichant un rendement supérieur au taux du livret A comporte a priori un risque sensible :	<input type="checkbox"/> Vrai <input type="checkbox"/> Faux

Fait à ....., le ..... / ..... / .....

**Signature de l'adhérent /du souscripteur,  
précédée de la mention « lu et approuvé »**

**SURAVENIR** : Siège social : 232, rue Général Paulet – BP 103 – 29802 BREST CEDEX 9. Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 470 000 000 €. Société mixte régie par le code des assurances. SIREN 330 033 127 RCS BREST. SURAVENIR est une société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (4 Place de Budapest - 75436 Paris cedex 9).